



Lettre ouverte à un syndicalisme peu scrupuleux !

Sailly sur la Lys le 01 janvier 2024

Madame, Monsieur

Vous ne pouvez pas, vous n'avez pas le droit, de signer des accords qui vont à l'encontre des intérêts de vos collègues, quand ils ne vont pas à l'encontre de nos engagements syndicaux.

Vous ne pouvez pas, vous n'avez pas le droit d'imposer, par votre signature, les desideratas de vos patrons.

Nous, syndicalistes, nous nous devons de défendre les intérêts individuels et collectifs des salariés, certainement pas servir les intérêts capitalistes de nos entreprises.

Dernièrement, nous n'avons eu de cesse de constater que des accords sur la Déduction Forfaitaire Spécifique ont été émarginés contraignant l'ensemble des salariés d'une entreprise à subir, uniquement, une niche fiscale patronale.

Nous avons vomi de voir des syndicats aux affinités patronales approuver des documents qui vont à l'encontre des préceptes des libertés syndicales.

Pourtant, cette liberté fondamentale est le berceau de notre indépendance d'action.

Madame, Monsieur, quand vous êtes capables de vous abaisser à approuver de tels accords, quand vous les signez sur fond de compromis patronaux ou par intérêts personnels, alors, vous vous compromettez...

Le syndicalisme salarial n'est pas un jeu, c'est un enjeu. Un enjeu de taille, puisqu'il est le contrepouvoir d'un syndicalisme patronal et de décisions gouvernementales. Si vos actes vont à l'encontre de ce pourquoi des femmes et des hommes vous ont élu, alors vous n'êtes pas, ou plus, à votre place.

Christophe DENIZOT

